



CC Pays de Montereau (Siren : 247700107)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Montereau-Fault-Yonne
Arrondissement	Provins
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/04/1974
Date d'effet	23/04/1974

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jean-Marie ALBOUY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	29 avenue du général de Gaulle
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77130 MONTEREAU FAULT YONNE
Téléphone	01 60 73 44 00
Fax	01 60 57 24 51
Courriel	
Site internet	www.paysdemontereau.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	43 004
-----------------------------	--------

Densité moyenne 157,51

Périmètre

Nombre total de communes membres : 21

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
77	Barbey (217700210)	151
77	Blennes (217700350)	567
77	Cannes-Écluse (217700616)	2 527
77	Chevry-en-Sereine (217701150)	528
77	Courcelles-en-Bassée (217701333)	223
77	Diant (217701580)	194
77	Esmans (217701721)	914
77	Forges (217701945)	545
77	La Brosse-Montceaux (217700541)	812
77	La Grande-Paroisse (217702109)	2 807
77	Laval-en-Brie (217702455)	470
77	Marolles-sur-Seine (217702794)	1 787
77	Misy-sur-Yonne (217702935)	988
77	Montereau-Fault-Yonne (217703057)	19 605
77	Montmachoux (217703131)	243
77	Noisy-Rudignon (217703388)	621
77	Saint-Germain-Laval (217704097)	2 892
77	Salins (217704394)	1 103
77	Thoury-Férottes (217704659)	684
77	Varennes-sur-Seine (217704824)	3 497
77	Voulx (217705318)	1 846

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Création, gestion et entretien des moyens de production, de transport, de stockage et distribution d'eau potable. La CC est habilitée à procéder à la vente d'eau pour des communes non membres.</i> - Assainissement collectif <i>Création et entretien des réseaux collectifs de collecte et des installations de traitement des eaux usées / Création et entretien des réseaux collectifs de collecte et des installations de traitement des eaux pluviales.</i> - Assainissement non collectif <i>Contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif.</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, traitement, valorisation et élimination des déchets des ménages et déchets assimilés.</i> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique / L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau non domanial, canal, lac ou plan d'eau public et privé mais dans le cadre d'une DIG, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau / La défense contre les inondations (Seine, Yonne et cours d'eau non domaniaux). Les inondations par ruissellement et par remontée de nappe ne relèvent pas de la compétence GEMAPI / La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines / La compétence GEMAPI est exercée sans préjudice ni de l'obligation d'entretien régulier du cours d'eau par le propriétaire riverain ni des missions exercées par les associations syndicales de propriétaires prévues par l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

- Autres actions environnementales

Études générales d'aménagement portant sur l'ensemble du territoire communautaire.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; activités locales de commerce et soutien aux activités commerciales de proximité / Soutien aux organismes contribuant à la création, au maintien et au développement de l'activité économique / Création, acquisition, aménagement, gestion d'immobilier d'entreprises.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Élaboration, mise en œuvre et suivi de documents stratégiques de planification et d'aménagement durable, tels que le SCOT.

- Schéma de secteur

- Constitution de réserves foncières

Acquisition et gestion de réserves foncières permettant la création de nouvelles zones d'aménagement ou d'activités.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien à titre conservatoire des voies et dépendances classées dans le domaine public des communes membres et ouvertes à la circulation des véhicules motorisés / Création, aménagement et entretien à titre conservatoire des voies vertes telles que définies par l'article R110-2 du code de la route : route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers / Les dépendances des dites voiries sont les suivantes : la chaussée ; les trottoirs, bordures, caniveaux ; les accotements ; les talus, les parapets, murs de soutènement et ouvrages d'art, dès lors qu'ils sont nécessaires au soutien ou à la protection de la chaussée ; les glissières de sécurité ; les pistes cyclables ; les potelets et barrières nécessaires à la mise en accessibilité des arrêts de bus, passages piétons et carrefours. **NE RELÈVE PAS DE LA COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE** : la fourniture, la pose, les aménagements rendus nécessaires et l'entretien du mobilier urbain, c'est-à-dire l'ensemble des objets ou dispositifs publics ou privés installés dans l'espace public et liés à une fonction ou à un service offert par la collectivité tels que mobilier de repos (banc, siège, table...), objets contribuant à la propreté de la ville (poubelles, sanitaires publics...), équipements d'éclairage public (réverbères, candélabres...), matériel d'information et de communication (kiosques à journaux, mâts et colonnes porte-affiches, plaques de rues, affichage d'informations municipales, tables d'orientation...), jeux pour enfants, objets utiles à la circulation des véhicules (signalisation électriques lumineuses, potelets, barrières, bornes, horodateurs, range-vélos...), objets contribuant à l'amélioration du cadre de vie (grilles, tuteurs et corsets d'arbres, jardinières, barrières de police, abris destinés aux usagers des transports en commun...)... ; le nettoyage, le déneigement ; la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts (massifs, accotements, talus...) ; l'aménagement et l'entretien des chemins ruraux.

- Signalisation

Les dépendances des dites voiries sont les suivantes : les dispositifs de signalisation horizontale et verticale (y compris le panneau d'entrée de ville).

- Parcs de stationnement

Création, aménagement et entretien des emplacements de stationnement sur la chaussée, accessibles librement, ouverts, gratuits et classés dans le domaine public des communes membres / Création, aménagement et entretien d'aires de stationnement gratuites, accessibles librement et situées hors de la voie publique mais immédiatement desservie par elle, aménagée par un traitement de surface à l'exclusion de toute construction en souterrain ou en élévation d'une part, et de

toute obligation d'aménagement de places de stationnement liée à la construction ou l'extension d'un équipement public d'autre part.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du patrimoine naturel, bâti, historique (Parc historique) et culturel / Promotion des itinéraires de randonnée / Création et gestion d'un Office de Tourisme Intercommunal / Commercialisation de prestations et de produits touristiques.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Élaboration, mise en œuvre et suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH).

- Politique du logement social

Rattachement de l'OPH Confluence Habitat à compter du 1er janvier 2017.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Opérations d'amélioration de l'habitat privé, notamment OPAH, PIG ou toute autre procédure contractuelle, notamment en faveur des ménages modestes / Création et gestion d'un espace info énergie.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
77	SM d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence (200078137)	SM fermé	52 229
45	Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau sur le bassin versant du Loing (200087005)	SM fermé	560 874
77	Seine-et-Marne Numérique (200036481)	SM ouvert	977 375
77	SMF aménagement et entretien du ru de l'Etang (257705269)	SM fermé	43 572
77	SMF des rus du Val de Seine (257701615)	SM fermé	83 107
77	SM d'adduction d'eau de la région de Châtenay-sur-Seine (257700518)	SM fermé	1 604
77	SM des 4 vallées de la Brie (200078046)	SM fermé	145 543
77	Syndicat de la région de Montereau Fault Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) (257701748)	SM fermé	55 277

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)